FRC.24/7562,1.
Case
FRC
20054

DISCOURS

Prononcé, le 24 Fructidor an 3.e, à l'une des assemblées primaires de la commune de Chartres, séante au tribunal criminel, par le Citoyen JOUVEAUX,

CITOYENS,

Après six années des plus violentes agitations, il nous est donc permis de respirer. Notre malheureuse patrie livrée depuis six ans à tous les désordres des passions opposées, aux fureurs de l'ambition, aux excès de l'ignorance aveuglée, à la coupable insouciance de l'égoïsme, a résisté à tous les fléaux qui tendaient à la détruire. Assise sur une base inébranlable posée par les mains de la nature, elle a tenu contre toutes les convulsions intérieures, contre les efforts de l'Europe coalisée. Français, nous avons encore une patrie ! Que cette idée est douce & consolante pour celui à qui la nature donna un cœur !

Mais cette patrie est encore menacée des maux qui l'assiégent depuis si long-temps; je vois tous les fléaux destructeurs des sociétés politiques, la hideuse anarchie, le férocce despotisme, l'esprit de vertige & de fureur prêts à se ressaisir de leur proie, si elle ne leur est pas pour toujours arrachée par la sagesse & le courage de tous les français.

Nous sommes, chacun de nous, au moment le plus important de notre vie, nous sommes au moment qui va décider des destinées de la France, qui va décider de notre

THE NEWBERRY
LIBRARY

sort, de celui de nos pères, de nos épouses, de nos enfans; de tout ce qui est le plus cher à nos cœurs, de tout ce que le ciel, dans sa bienfaisance, nous accorda pour alléger le fardeau de la vie; nous sommes au moment qui réglera le sort des générations futures, à qui nous léguerons la prospérité ou le malheur.

Quel est donc l'homme qui pourrait ne pas se pénétrer de la sublimité des fonctions qu'il va remplir? Quel est donc l'homme qui ne soit pas saisi d'un respectueux effroi, lorsqu'il se voit appellé à prononcer sur d'aussi grands intérêts? Quel est donc l'homme qui, dans cet instant, pourrait écouter ses passions, & qui ne descendrait pas dans une nécessaire abnégation de lui-même, dans l'intérieur de sa conscience, & n'interrogerait pas sa raison sur le parti qu'exige l'intérêt de son pays?

Je ne m'arrêterai point à vous peindre les maux que nous avons éprouvés, les crimes dont se sont couverts une foule de scélérats déchaînés contre nous. Le souvenir en restera toujours dans les cœurs sensibles pour les déchirer. Puisse-t-il rester aussi dans tous les esprits, pour nous faire connaître nos erreurs, pour nous les faire détester, pour nous faire rougir de notre faiblesse, & nous sauver des écueils marqués par une douloureuse expérience!

Le passé ne nous appartient plus; il ne peut que nous donner des règles de conduite pour l'avenir. Le temps & le malheur sont nos plus grands maîtres; instruits à leur école, mettons à profit les terribles leçons que nous en avons reçues. Ils nous ont appris que la passion bouleverse & détruit tout, & que la sagesse seule conserve; ils nous ont appris que l'esprit de parti est le plus funeste & le plus dangereux ennemi de la chose publique. Dépouillons-nous donc de nos vues, de nos desirs, de nos opinions particulières, pour ne chercher, dans la sincérité de nos ames, que le salut de notre patrie.

Les représentans du peuple français soumettent à son acceptation une constitution qu'ils lui ont cru convenable,

Nous ſommes donc appellés, comme tous les français, à prononcer ſur ce point : la conſtitution ſera-t-elle, ou non, acceptée ?

Il ſe préſente une queſtion préliminaire à examiner : votera-t-on ſur l'enſemble de l'acte conſtitutionnel, ou ſera-t-il diſcuté par parties ?

Je me propoſe de vous entretenir quelques inſtans ſur cette intéreſſante queſtion. Je ne m'adreſſe à aucun des partis connus ſous les fatales dénominations qui ont fait ſucceſſivement tant de victimes. Je m'adreſſe à des citoyens, à des Français.

L'objet auquel nous devons tendre eſt le ſalut public. C'eſt le ſalut public qui doit faire la baſe de nos réſolutions.

L'intérêt général permet-il que l'acte conſtitutionnel ſoit diſcuté article par article ?

Il n'eſt perſonne de bonne foi qui ne ſente que cette diſcuſſion ſerait inutile, quand dans le fait elle pourrait avoir lieu ; & qu'elle ſerait ſur-tout dangéreuſe.

Je ſais qu'on parle beaucoup de la ſouveraineté du peuple, je ſais auſſi combien on peut abuſer de ce mot ſacré pour détruire au lieu de conſerver. L'expérience nous a montré avec quel ſoin les déſorganiſateurs ont cherché à inſinuer de fauſſes idées ſur la puiſſance ſouveraine, afin de s'en ſaiſir.

La ſouveraineté du peuple, dans un état auſſi étendu, auſſi populeux que la France, conſiſte & ne peut conſiſter que dans l'acceptation ou le rejet de la conſtitution qui lui eſt préſentée, & dans la formation de la loi par l'organe de ſes repréſentans.

Le gouvernement, dans la France, eſt par la nature des choſes, eſſentiellement repréſentatif. Perſonne n'oſera ſoutenir que nous puiſſions exiſter en démocratie pure, c'eſt-à-dire, que tous les citoyens de la France puiſſent être ſimultanément aſſemblés, & délibérer en commun.

Antérieurement à toutes les institutions humaines sont les lois éternelles & invariables de la nature ; or, d'après ces lois, la souveraineté du peuple français est nécessairement limitée & assujétie à un certain mode.

Or, qui pourra prétendre que le peuple, dans un gouvernement représentatif, doive faire autre chose que de voter par *oui* ou *non* sur un acte quelconque, & faire des élections ?

Je le demande à tout homme de bonne foi, si la constitution devait être discutée article par article, quels interminables débats, quels orages politiques ne seraient pas bientôt élevés par toutes les passions mises en jeu ? Depuis quand sommes-nous des dieux ? Il y a-t-il bien long-tems que nous avons prouvé par nos erreurs & nos désordres que nous étions des hommes ?

A qui persuadera-t-on qu'il est avantageux à la chose publique que sur la surface de la France quatre mille assemblées primaires restent en permanence pendant six mois, un an, pour la discussion de plusieurs milliers de propositions que doivent faire naître les dispositions de l'acte constitutionnel, & pour la combinaison d'une foule immense d'idées étrangères à la très-grande majorité des votans ?

Les républiques anciennes, dont on nous vante la sagesse, & dont les principes & les mœurs étaient sûrement plus purs que les nôtres, Sparte, Athènes, Rome, ont-elles discuté leurs lois constitutionnelles ? Elles ont reçu comme de la main des dieux, des lois qu'elles devaient au génie de leurs législateurs. La discussion détaillée eût été néanmoins conforme à la nature de leur gouvernement, à leur position, à leur nombre, à l'étendue de leur territoire, & à la simplicité de leurs mœurs.

Ce qui n'a pas eu lieu dans ces républiques peut-il être pratiqué en France ? Combien sont donc abusés ou perfides ceux qui tenant ou semblant tenir à une métaphisique pernicieuse, demandent l'application rigoureuse de principes, dont l'exécution stricte est impossible, & tend au renversement de tout ordre !

C'eſt ainſi qu'en exagérant au peuple ſes droits, qu'en lui donnant de fauſſes idées de liberté, de ſouveraineté, on l'a porté à de funeſtes excès ; c'eſt par ce moyen que les anarchiſtes anciens & modernes ont cauſé le déſordre & établi leur tyrannie. C'eſt ainſi qu'ont été aiguiſés les poignards de l'infâme 2 ſeptembre, du 31 mai, & de toutes les époques ſanglantes de notre révolution.

Prenez-y garde, Citoyens, d'un excès à l'excès contraire la pente eſt facile, il ſemble que nous ne puiſſions jamais nous arrêter au vrai point, au point mitoyen où ſe trouve la ſageſſe & la vertu.

Si on ſuivait certaines opinions que bien des individus peuvent profeſſer de bonne foi, nous n'aurions fait que changer d'enſeigne, & les maux ſeraient toujours les mêmes, & nous aurions toujours l'anarchie, & nous ſerions toujours expoſés à l'action de la force dont ſe ſaiſiraient ſucceſſivement les différens partis.

Qu'on juge maintenant du danger de l'exiſtence de quatre mille aſſemblées primaires délibérantes, dont une grande partie pourra ſe conduire comme nous avons déjà vu. Déjà ne s'eſt-on pas permis d'arrêter l'action du gouvernement, de puiſer dans les caiſſes publiques, de citer à la barre d'une aſſemblée primaire des autorités conſtituées ? Quel horrible cahos ! Ainſi la République ſerait diviſée en quatre mille états diſtincts, dont les principes ſeraient différens ou oppoſés ; ainſi la guerre civile, (je ne prononce qu'avec horreur cet exécrable mot) ſerait comme néceſſitée dans notre patrie déchirée de toutes parts.

Mais éloignons ces lugubres tableaux, il n'eſt perſonne ici qui ne ſente l'abſurdité & le danger de la diſcuſſion article par article du projet de conſtitution.

Tout l'examen ſe réduit, comme on vous l'a dit ici pluſieurs fois avec tant de raiſon, à cette queſtion, voulez-vous, ou ne voulez-vous pas de la Conſtitution ?

Je vous parlerai ſommairement ſur cette queſtion, & j'eſpère prouver que la conſtitution doit être acceptée par tout homme ſage, par tout français qui veut le ſalut de ſon pays.

Je ne prétends point décider ici la grande queſtion qui diviſe les publiciſtes républicains & les publiciſtes monarchiques. Si mon opinion individuelle pouvait quelque choſe dans la balance, je dirais hautement que je deſire le régime républicain dans la pureté qui lui eſt propre, non pas ce régime que vous avez depuis ſix ans de révolution, mais celui où les droits ſacrés de l'homme & du citoyen ſont conſervés.

Mais les théories ſont toujours imparfaites, & la profonde connaiſſance des différentes raiſons des deux partis ne ſuffirait pas encore pour prononcer ſur la queſtion de ſavoir ſi l'un des deux gouvernemens eſt plus convenable que l'autre à *un tel peuple.*

C'eſt donc à l'expérience que nous devons en appeller, à l'expérience, qui devrait être la reine du monde, tandis qu'il eſt ſous le joug de l'opinion.

Que propoſe-t-on au peuple français? D'éprouver une conſtitution républicaine. Mais ſi cette conſtitution, deſtinée à faire le bonheur de la France, en devenait le fléau, le peuple qui l'aurait acceptée n'aurait-il pas le droit de la réformer & même de la changer? Quel eſt le républicain qui voudrait la république établie ſur des monceaux de cadavres? Le vrai républicain ne ſe dit-il pas tous les jours dans ſon cœur, ce que le plus pur & le plus ardent de tous a dit à la face de l'univers : que c'eſt trop payer une innnovation que de la payer par le ſang innocent?

C'eſt cette maxime touchante de ce philoſophe ami de l'hmanité, de J. J. Rouſſeau, que je prêche aujourd'hui à tous les cœurs droits. Voulez-vous éviter la guerre civile, acceptez la conſtitution, & laiſſez au tems à en découvrir & à en réparer les défauts.

Vous qui voudriez refuſer la conſtitution ; que mettriez-vous à la place ? Nous connaiſſons votre réponſe ..... mais avez-vous l'unanimité ? Prenez garde que nous ſommes ici dans le cas d'un peuple neuf qui ſe conſtitue, & que, dans la rigueur du droit, comme l'établit Rouſſeau dans ſon contrat ſocial, il faut unanimité pour la formation de l'état ſocial, & que tel nombre d'individus ne peut en forcer d'autres d'adopter un gouvernement qui ne leur convient pas, à moins que ceux-là n'ayent la force ; or, la force ne fait pas droit ; or, ſi la force règne, il y a anarchie & guerre civile.

Vous la voudriez donc la guerre civile ? & elle ſerait inévitable, ſi vous conſidérez le nombre immenſe de citoyens qui pourraient ne pas ſouſcrire à votre vœu, patriotes d'opinion, acquéreurs de biens nationaux, fonctionnaires civils & militaires, gardes nationaux ſédentaires & de ligne.

Vous la voudriez donc la guerre civile ? Non, j'aime à croire que ceux qui d'abord étaient dans l'intention de rejetter l'acte conſtitutionnel, n'avaient pas calculé les conſéquences déſaſtreuſes qui réſulteraient du refus.

Eh ! Malheureux que nous ſommes, au milieu de la mer orageuſe où nous flottons depuis ſix ans, qui nous ſauvera donc du naufrage ? Le nautonnier éperdu dont le vaiſſeau ſe briſe en éclats, raiſonne-t-il ſur la plus ou moins grande ſolidité de la planche unique que le ciel lui préſente pour le conduire au port ? Ne ſommes-nous pas depuis ſix ans balotés par les plus horribles tourmentes, & la conſtitution qui nous eſt offerte n'eſt-elle pas pour nous tous la table de naufrage ?

Ou il faut être bien aveuglé par ſa paſſion, ou on reconnaîtra la ſageſſe du parti que je propoſe.

Et s'il était de ces hommes atroces qui ne ſoupireraient qu'après de nouvelles diſſenſions, qui ne compteraient pour rien les malheurs de leur pays, pourvu qu'ils obtinſſent le ſuccès, ils ſeraient bientôt détrompés dans

leurs coupables espérances, & nous les vouerions, sans rien craindre de leurs efforts, à l'exécration de l'univers.

En me résumant, je pense que notre salut commun exige que nous votions sur l'ensemble de l'acte constitutionnel, & que nous acceptions la Constitution.

JOUVEAUX.

NOTA. Dans la même séance la Constitution a été acceptée à la majorité de 112 voix contre 27.

A CHARTRES, chez DURAND,
Imprimeur du Département.